



Doc. 14224
23 janvier 2017

La crise humanitaire à Gaza

Amendement¹ n° 3

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 9.2.3, insérer le paragraphe suivant:

«à s'abstenir de bloquer ou de suspendre le transfert à l'Autorité palestinienne des impôts et taxes dus et qui lui reviennent;»

1. 2017 - Première partie de session

